



PC.DEL/1318/18  
2 November 2018

Original: FRENCH

**UNION EUROPÉENNE**

**OSCE Conseil permanent N°1199  
Vienne, le 1<sup>er</sup> novembre 2018**

---

**Déclaration de l'UE en réponse au rapport du Chef de la  
Mission de l'OSCE en République de Moldavie, Mr. Claus  
Neukirch**

---

L'Union européenne félicite le Chef de Mission Claus Neukirch pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue pour son premier rapport au Conseil permanent. Nous soutenons pleinement le travail de qualité effectué par la Mission de l'OSCE en Moldavie et sommes prêts à poursuivre l'excellente coopération que nous avons entretenue avec son prédécesseur.

L'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

L'Union européenne appelle les parties à continuer à mettre en œuvre rapidement les accords obtenus à Rome les 29 et 30 mai lors de la «Conférence permanente relative aux questions politiques dans le cadre du processus de négociation sur le règlement du conflit transnistrien » en format « 5+2 ». Ces progrès importants confirment la volonté des parties de s'engager de manière constructive sur des sujets concrets ayant un impact sur la vie quotidienne de la population.

Nous saluons la mise en œuvre de l'accord sur les plaques d'immatriculation, effective depuis l'ouverture le 1<sup>er</sup> septembre de deux bureaux d'enregistrement des véhicules à Tiraspol et Ribnita. Nous nous réjouissons que depuis le 1<sup>er</sup> août, la presque totalité des

agriculteurs de la région de Dubasari aient regagné l'accès à leurs terres situées en Transnistrie.

Concernant la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie, nous comptons sur l'appui de la Mission pour suivre avec attention les développements nécessaires à leur fonctionnement normal et durable.

S'agissant du marché des télécommunications, des affaires pénales et de la liberté de mouvement, nous encourageons les parties à enregistrer des progrès dans les meilleurs délais. Nous continuons à encourager fortement les autorités à finaliser leur vision interne commune sur le règlement du conflit.

Nous attendons de tous ces résultats qu'ils conduisent à des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Comme indiqué lors de l'adoption de la décision de l'Assemblée générale des Nations unies sur le « retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie » concernant le Groupe opérationnel des forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999. Nous regrettons que des exercices militaires non autorisés aient eu lieu ces derniers mois dans la zone de sécurité et appelons à ce que des discussions sur le retrait ou la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie puissent reprendre prochainement, notamment au sujet du dépôt de Cobasna. Nous saluons les efforts continus de la Mission en faveur de ce processus et apprécions également le soutien qu'elle apporte à la Commission conjointe de contrôle.

Nous saluons le travail effectué par la Mission afin d'améliorer les droits de l'homme des deux côtés du Dniestr, notamment en matière de lutte contre la traite des êtres humains et les violences conjugales. Nous soutenons pleinement les efforts des autorités de Chisinau pour

la mise en œuvre de la stratégie pour la consolidation des relations interethniques afin de construire une société inclusive et tolérante.

Il importe de progresser dans la mise en œuvre de la loi sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie. L'UE appelle Chisinau à mener à bien les initiatives législatives en suspens.

Dans la perspective des élections législatives prévues en février 2019, nous rappelons également l'importance de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE qui n'ont pas encore été suivies d'effet.

L'Union européenne attend des autorités moldaves qu'elles garantissent l'indépendance du pouvoir judiciaire conformément à ses engagements internationaux, car il s'agit de l'un des principes fondamentaux de l'Etat de droit, d'un élément essentiel de la démocratie et d'une attente de longue date des citoyens du pays.

Nous remercions le Chef de Mission Neukirch et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que Andorre se rallient à cette déclaration.

\* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.